



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION EN DATE DU 07 juillet 2026

CONVOCACTION	AFFICHAGE
--------------	-----------

01/07/2026	01/07/2026
------------	------------

Nombre de Conseillers	
-----------------------	--

En exercice	19
Présents	16
Votants	18

L'an deux mil vingt-six, le sept du mois de juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie en séance publique, sous la présidence de Mme LELIÈVRE Nelly, le Maire

Présents :

LELIÈVRE Nelly	BALASAKIS Denis	LEFRAS Thierry	SERVOT Vincent
GAZENDEL Adeline	BEAUQUET Christine	PAYSANT Adeline	
DOREY Chantal	SERVOT Nicolas	BEAUQUET Sabrina	
MICHAUD Ghislaine	TÉTREL Patrick	DOUCIN Thierry	
FAVRAY Delphine	LÉTARD Pierre	LEHALLAIS Fanny	

Absents excusés :

M DOMAGNÈ Mathieu Procuration donnée à M SERVOT Nicolas
Mme MARTINET Aurélia Procuration donnée à Mme DOREY Chantal

Absent :

M HAMELIN Ludovic

La séance est ouverte le quorum étant atteint.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Mme MICHAUD Ghislaine est désignée secrétaire de séance.**

D2026-07-07-017 Avis du Conseil municipal sur le dossier d'enquête publique relatif à la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) située au lieu-dit « Le Bas Theil » sur la commune de Saint-Planchers

Vu le Code de l'urbanisme ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives aux enquêtes publiques ;

Vu le dossier d'enquête publique relatif au projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) situé au lieu-dit « Le Bas Theil » sur la commune de Saint-Planchers ;

Considérant que ce dossier a été communiqué aux membres du Conseil municipal lors de la séance du 2 juin 2026, afin de leur permettre d'en prendre connaissance et d'examiner les différentes pièces composant le projet ;

Considérant que, dans le cadre de la procédure d'enquête publique, la commune est invitée à émettre un avis sur ce projet ;

Considérant que le Conseil municipal reconnaît l'intérêt du projet de développement envisagé et émet un avis favorable à sa réalisation ;

Considérant, toutefois, que le Conseil municipal attire l'attention de l'autorité compétente sur le dimensionnement du projet, qu'il estime important au regard des caractéristiques du secteur, ainsi que sur les conséquences potentielles en matière de circulation, notamment en ce qui concerne l'augmentation du trafic, les conditions de desserte et la sécurité des usagers ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide :

- **D'émettre** un avis favorable au projet de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) situé au lieu-dit « Le Bas Theil » sur la commune de Saint-Planchers.
- **D'assortir** cet avis des observations suivantes :
 - Le Conseil municipal exprime son inquiétude quant au dimensionnement du projet, qui devra rester compatible avec les caractéristiques du territoire et les capacités d'accueil du secteur ;
 - Le Conseil municipal demande qu'une attention particulière soit portée aux conditions de circulation, à la sécurité des usagers et à l'impact du projet sur le réseau routier existant, afin que des aménagements adaptés soient prévus si nécessaire.
- **D'autoriser** Madame le Maire à transmettre le présent avis à l'autorité compétente dans le cadre de la procédure d'enquête publique, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Le secrétaire de séance

Mme MICHAUD Ghislaine



Le Maire

Mme LELIEVRE Nelly

